



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Évolution des effectifs des collèges

Question au Gouvernement n° 1686

Texte de la question

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES COLLÈGES

Mme la présidente . La parole est à M. Vincent Rolland.

M. Vincent Rolland . Monsieur le ministre de l'éducation nationale, nous constatons une baisse quasi généralisée des effectifs d'élèves. C'est le cas dans les écoles – de nombreux maires subissent des fermetures de classe – tout comme dans les collèges, dont les départements assurent le fonctionnement, la rénovation ou encore la construction. Dans dix ans, au sein d'un seul et même département, on prévoit que le nombre de collégiens aura diminué de plusieurs milliers.

Cette évolution n'est pas sans conséquence sur le dimensionnement futur des établissements et l'adaptation des investissements publics aux besoins réels des élèves, des enseignants ainsi que des personnels administratifs et techniques. Si l'éducation nationale a communiqué ses projections démographiques, elle n'a pas précisé les conséquences qu'elle entend en tirer, s'agissant par exemple de l'organisation future des collèges.

Le conseil départemental de la Savoie est prêt à engager des travaux dans deux établissements pour plus de 68 millions d'euros, mais il attend encore de disposer des éléments nécessaires au calibrage de ses investissements. Ma question est simple : quelle stratégie nationale l'État déploiera-t-il pour adapter nos écoles, nos collèges et nos lycées à cette baisse démographique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, *ministre de l'éducation nationale* . Vous avez raison : la vague démographique, dont nous avons beaucoup parlé concernant le premier degré, s'abat également sur les collèges. Nous perdons 30 000 à 40 000 élèves par an et en perdrons 745 000 d'ici à dix ans dans le second degré. Une première mesure était nécessaire, qui n'était pas prévue : donner une visibilité à dix ans aux départements, seuls compétents pour ouvrir, fermer ou rénover les établissements – au contraire de l'éducation nationale, je le rappelle. Nous l'avons fait en mars et désormais, mes successeurs publieront chaque année cette information afin que l'ensemble des acteurs impliqués puissent travailler. Deuxième élément : les observatoires des dynamiques rurales et territoriales, généralisés dans tout le territoire, qui permettent également de prendre la mesure de la situation.

Je suis intimement convaincu, y compris pour ce qui est des collèges, qu'il faut changer de logique. C'est pourquoi cette année, dans dix-huit départements, nous travaillons en sens inverse, en partant du...

Mme Julie Laernoës . C'est une blague, votre nouvelle méthode ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe DR.*)

M. Édouard Geffray, *ministre* . On est constamment interrompu ici, c'est extraordinaire ! On ne se lasse pas

des interruptions, même quand on parle d'intérêt général ! Pardon, madame ! (*Exclamations prolongées sur les bancs du groupe EcoS.*)

M. Philippe Gosselin . Laissez-le répondre !

Mme Julie Laernoës . Vous cassez l'école publique !

Mme la présidente . S'il vous plaît ! On ne s'entend plus !

M. Édouard Geffray, *ministre* . Conformément à mes consignes, le préfet et le Dasen forment un couple qui travaille main dans la main avec les élus locaux pour construire une carte de l'offre scolaire. Elle ne se réduit pas à la carte scolaire *stricto sensu* : il ne s'agit pas d'ouvertures ou de fermetures mais bien de ce que nous faisons pour garantir, dans tout le territoire national, une égalité d'accès à l'intégralité de nos dispositifs, y compris d'excellence. (M. Laurent Croizier et Mme Cyrielle Chatelain s'interpellent mutuellement.) Dans ce cadre, nous construirons une vision partagée sur cinq ans – les conseils départementaux et régionaux y seront associés car il faut traiter l'enjeu que constituent les transports scolaires. Cela vous permettra de vous faire une représentation aussi claire que possible de la situation – ce qui donnera sans doute lieu à des échanges moins houleux ! (Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, DR et Dem.)

Mme la présidente . Pourriez-vous éviter de vous interpellier d'un banc à l'autre ? On ne s'entend plus !

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1686

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 juin 2026